

QUESTIONNEMENT EVALUATIF SYNTHETIQUE SAINT-BRIEUC AGGLOMERATION



Le questionnement évaluatif synthétique

Stratégie et leviers d'actions de l'A21

A

Q) Quels ont été la stratégie et les leviers envisagés pour favoriser le changement de comportement et permettre l'appropriation de la démarche ?

Cohérence interne

B

Q) Quel degré d'articulation avec le projet de territoire de SBA et la stratégie d'intégration entre les deux projets territoriaux ?

Cohérence externe

C

Q) Quelle cohérence entre les A21 aux différents échelons territoriaux (communes, agglomération, CG, CR) ?

Q) Quel lien entre A21 et démarches supra (SCOT, etc.) et infra (communes) ?

Pilotage, animation et gouvernance de l'A21

D

Q) Le pilotage (politique et technique) et la gouvernance permettent-ils une démarche efficace ?

Q) Les agents sont-ils suffisamment sensibilisés et acteurs de la démarche ?

Q) L'animation locale permettent-elle de mobiliser tous les publics ?

Réalisations, impacts et effets de l'A21

E

Q) Dans quelle mesure la démarche A21 a-t-elle permis aux acteurs de SBA (élus et techniciens) d'intégrer le DD dans leurs projets et actions ?

Q) Dans quelle mesure la démarche A21 a-t-elle contribué au changement de pratique des collectivités et des habitants ?

QUESTIONNEMENT EVALUATIF DETAILLE

A. Stratégie et leviers d'actions de l'A21

Stratégie et leviers d'actions de l'A21

Q) Quels ont été la stratégie et les leviers envisagés pour favoriser le changement de comportement et permettre l'appropriation de la démarche ?

A

Autres questions posées par les membres du comité de pilotage évaluation

- Quelle est la finalité de l'A21 au regard de notre territoire ? Nos priorités ?
- Quelle impulsion peuvent donner les actions publiques pour permettre une appropriation individuelle et un changement de comportement ?
- Quelle place de l'économie dans l'A21 ?

B. Pilotage et gouvernance

Cohérence interne

B Q) Quel degré d'articulation avec le projet de territoire de SBA et la stratégie d'intégration entre les deux projets territoriaux ?

Autres questions posées par les membres du comité de pilotage évaluation

- Est-ce que l'on est prêt à intégrer l'A21 au projet de territoire ?
- Quelle stratégie a-t-on pour que cela soit totalement intégré ?

C. Animation locale, communication et lisibilité de l'A21

Cohérence externe

Q) Quelle cohérence entre les A21 aux différents échelons territoriaux (communes, agglomération, CG, CR) ?

Q) Quel lien entre A21 et démarches supra (SCOT, etc.) et infra (communes) ?

C

Autres questions posées par les membres du comité de pilotage évaluation

- Quelle cohérence entre les A21 aux différents échelons territoriaux (communes, agglomération, CG, CR) ?
- Quand et comment les A21 aux différents échelons seront-ils corrélés, connectés et harmonisés ?
- Quel lien entre A21 et démarches supra (SCOT, etc.) et infra (communes) ?
- Quel lien avec les autres territoires par rapport aux enjeux ?

D. Impacts et effets de l'A21

Pilotage, animation et gouvernance de l'A21

Q) Le pilotage (politique et technique) et la gouvernance permettent-ils une démarche efficace ?

Q) Les agents sont-ils suffisamment sensibilisés et acteurs de la démarche ?

Q) L'animation locale permettent-elle de mobiliser tous les publics ?

D *Autres questions posées par les membres du comité de pilotage évaluation*

- Quel portage politique de l'A21 ? Le portage par l'Agglo (directions) est-il satisfaisant ?
- Les instances de pilotage (politique et technique) sont-elles bien adaptées pour le portage et un pilotage efficace de la démarche ?
- Comment mieux sensibiliser les agents de la collectivité aux problématiques de l'A21, pour qu'ils deviennent porteurs de l'A21 vis-à-vis de l'extérieur ?
- Comment favoriser et mettre en place une gouvernance partagée entre les communes et l'Agglomération pour être plus efficace auprès des citoyens (ou pour une action plus efficace auprès des citoyens) ?
- Comment pérenniser le rôle d'animation locale autour du développement durable ?

E. Réalisations, impacts et effets de l'A21

Réalisations, impacts et effets de l'A21

Q) Dans quelle mesure la démarche A21 a-t-elle permis aux acteurs de SBA (élus et techniciens) d'intégrer le DD dans leurs projets et actions ?

Q) Dans quelle mesure la démarche A21 a-t-elle contribué au changement de pratique des collectivités et des habitants ?

E *Autres questions posées par les membres du comité de pilotage évaluation*

- Est-ce que l'A21 a permis aux administratifs (services) et aux élus d'intégrer le développement durable dans les actions et les projets ?
- Si l'A21 n'existait pas, quels changements dans le quotidien, les pratiques des habitants ?
- Quel lien avec les autres territoires pour aboutir aux engagements nationaux ?
- Comment l'A21 participe au changement et à l'évolution des pratiques au sein des collectivités, de l'agglomération et des communes, et favorise l'échange réel d'expérience de DD au sein de ces collectivités ?
- L'A21 est-il un outil d'impulsion et d'intégration du DD et des changements de pratiques ?
- Comment arriver à sensibiliser des gens qui ne sont pas déjà sensibilisés, d'autres publics ? Comment mobiliser/faire participer davantage les citoyens ?